

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 juin 2024
Délibération n°2

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-huit juin à 19h00, le Conseil Municipal convoqué le vingt-quatre juin s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - VIESSANT Céline - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard (excusé) - JEANNE Virginie

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à MOUTIER Gérard - ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline - PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS COMMUNAUX

Madame le maire propose au conseil une modification du tableau des effectifs des agents communaux, en vue de permettre l'augmentation du temps de travail d'un agent.

Cette évolution conduit à :

- L'augmentation du temps de travail du poste de secrétaire générale adjointe (attachée principale titulaire) à hauteur de 2 heures 45 hebdomadaires, passant ainsi de 28 heures à 30 heures 45 hebdomadaires au total.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le tableau des effectifs des agents communaux arrêté à la date du 28 juin 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Elle propose que le tableau des effectifs ainsi modifié entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu la délibération n°8 du 12 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par une voix contre (GIRAUD Matthieu), une abstention (COQUILLAT Catherine) et quinze voix pour

- **Approuve** l'exposé du Maire,
- **Approuve** le tableau des effectifs des agents communaux arrêté à la date du 28 juin 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que le tableau des effectifs ainsi modifié entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.
- **Dit** que la présente délibération remplace et annule la délibération n°8 du 12 avril 2024 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Marilyne FISCHER

